

**MÉCANISME DE RÉCUPÉRATION
DES CHARGES D'EXPLOITATION ASSOCIÉES AUX
PANNES MAJEURES**

1 CONTEXTE

1 Dans sa décision D-2009-016¹, la Régie a autorisé le Distributeur à se doter d'un
 2 mécanisme de récupération des charges d'exploitation associées aux pannes majeures.
 3 Ce mécanisme comporte deux volets :

- 4 • Une provision de 8 M\$ dédiée aux pannes majeures établie à partir de la
 5 moyenne des charges historiques de 2001 à 2007, en excluant les valeurs
 6 extrêmes ;
- 7 • Un compte d'écarts pour comptabiliser les coûts des pannes majeures excédant
 8 un seuil de 16 M\$ et portant intérêts au taux du coût moyen pondéré du capital.

9 Les modalités de disposition du compte d'écarts ont quant à elles été acceptées par la
 10 Régie dans sa décision D-2013-037², et consistent à verser aux revenus requis de
 11 l'année témoin du deuxième dossier tarifaire subséquent, l'écart constaté ainsi que les
 12 intérêts y afférents.

2 SUIVI DU COMPTE D'ÉCARTS RELATIF AUX PANNES MAJEURES

TABLEAU 1
SUIVI DU COMPTE D'ÉCARTS RELATIF AUX PANNES MAJEURES 2013 (M\$)

Hors base de tarification	2011		2012		2013		Solde du compte
	Charges d'exploitation	Intérêts	Charges d'exploitation	Intérêts	Charges d'exploitation	Intérêts	
Solde au 31 décembre 2012	5,4	0,5	8,1	-	0,0	-	14,0
Opérations en 2013							
Solde 2011 versé aux revenus requis	(5,4)	(0,5)		0,5			(5,9)
Intérêts sur le solde 2012							0,5
Écart 2013					25,4		25,4
Réel 2013					41,4		
Masse salariale					18,4		
Autres charges directes					23,0		
Services externes					15,4		
Autres					7,6		
Seuil de 16 M\$					(16,0)		
Intérêts sur le solde 2013						0,2	0,2
Solde au 31 décembre 2013	-	-	8,1	0,5	25,4	0,2	34,2

¹ D-2009-016, pages 15 et 16

² D-2013-037, page 42

2.1 Solde du compte 2011

1 Conformément à la décision D-2013-037, le solde du compte relatif aux pannes
2 majeures 2011, soit 5,9 M\$ (incluant les intérêts) est versé aux revenus requis 2013.

2.2 Solde du compte 2012

3 Le solde du compte relatif aux pannes majeures 2012, soit 8,1 M\$ et les intérêts y
4 afférents, sera versé aux revenus requis 2014.

2.3 Solde du compte 2013

5 En 2013, les événements majeurs se sont produits les 31 janvier, 27 et 28 février, 1^{er} et
6 24 juin, 17, 19, 20 et 21 juillet, 1^{er} août, 7 octobre, 1^{er}, 2 et 18 novembre ainsi que les
7 22, 23 et 28 décembre.

8 Tel que présenté au tableau 1, le coût des pannes majeures s'élève à 41,4 M\$ en 2013.
9 Les dépenses ont été comptabilisées directement selon leur nature dans les différents
10 postes de coûts identifiés, soit les salaires, les services externes et les achats de biens.
11 Ainsi, conformément à la décision D-2009-016, un montant de 25,4 M\$ est comptabilisé
12 pour 2013 au compte d'écarts, le Distributeur assumant à même son enveloppe de
13 charges d'exploitation l'écart de 8 M\$ entre la provision et le seuil de 16 M\$. Le montant
14 ainsi comptabilisé ainsi que les intérêts y afférents, seront versés aux revenus requis de
15 2015.